

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
 4B Sud-Charente
 Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION : 17 MAI 2019

N°2019-03-08

Conseillers en exercice : 62
 Conseillers titulaires et suppléants présents : 42
 Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 3

Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an 2019 et le 23 MAI à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Bécheresse, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

BAIGNES : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, - **BARBEZIEUX** : M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, M. GUERN Joël, M. BUZZARD Laurent, AUTHIER-FAURE Claire, BOBE Philippe - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. BOUTIN Christian - **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre , Mme ROCHAIS PASUTTO Anne-Marie - M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : Mme PARIS Marie Nicole - **MONTMÉRAC** : M. BERGEON Frédéric - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel - M. BARBOT Jean-Pierre - M. VERGNION Philippe - **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. Laurent BUZZARD (Barbezieux) - Mme. GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux) - M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BOBE Philippe (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. HERROUET Jean-Pierre (Bécheresse) - Mme IMBERT Pascale (Berneuil) - Mme MARTINEAU Françoise (St Félix) - M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

Mme IDIER Chantal (Angeduc) - M. MEURAILLON André (Barbezieux) - M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. MARRAUD Jean-Luc (Chantillac) - Mme GARNEAU Janine (Chillac) - Mme FOUASSIER Véronique (Condéon) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) - M. MOUCHEBOEUF Michel (Montmérac).

N°8 - Objet : Mise à jour du plan départemental des itinéraires de randonnée (PDIPR)

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du Tourisme, du Patrimoine et de la Communication

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est une compétence obligatoire des Départements. Il vise principalement à préserver le patrimoine naturel, que constitue en partie les chemins ruraux, en garantissant la pérennité d'un réseau départemental de viabilités (piétonnières, VTTistes, équestres). Le PDIPR constitue un outil essentiel pour la valorisation et la promotion des territoires ruraux.

Pour rappel, en 2009 le Département de la Charente a expertisé, d'une manière non exhaustive, une partie des chemins ruraux des communes du territoire de l'ex. CdC3B. Un compte-rendu d'audit a été fourni à chacune des collectivités visitées, détaillant les étapes à respecter pour valider leur PDIPR.

Il est à noter que la plupart des communes se sont inscrites dans cette démarche. En revanche, pour diverses raisons (travaux LGV, acquisitions foncières...), d'autres communes n'ont pu mener à bien cette mise à jour.

Désormais, la CdC4B, compétente en matière de développement touristique, souhaite compléter son offre de sentiers de randonnée et l'étendre aux nouvelles limites de son territoire (ancienne CdC du Blanzacais). Pour poursuivre cette valorisation d'itinéraires, en respectant certains critères ; tels que l'absence de passages dangereux, la longueur revêtue de bitume inférieure à 30 % hors bourg..., les conseils municipaux concernés devront au préalable délibérer pour solliciter l'expertise exhaustive de leurs chemins ruraux.

Il est à préciser toutefois que pour les communes de l'ex CdC3B, une intervention exhaustive du Département pourra être à nouveau sollicitée afin de compléter la liste des chemins ruraux protégés dans le cadre du PDIPR.

Le Département de la Charente propose d'intervenir en 2020 sur le territoire pour finaliser la mise à jour du PDIPR. La CdC4B coordonnera les actions entre le Département et les communes.

Afin d'initier la démarche, la CdC4B propose de délibérer sur le principe du lancement de la procédure de référencement des sentiers de randonnée au PDIPR.

Madame la vice-présidente conclue que ces chemins ruraux, expertisés par le Département et inscrits au PDIPR, constituent le socle d'une politique touristique visant à valoriser le territoire de la CdC4B, au travers notamment de la création de chemins de randonnées.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le principe de lancement d'une procédure de référencement des chemins ruraux au PDIPR et invite ses communes membres à initier cette démarche ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

AR PREFECTURE

016-241600501-20190523-DEL_2019_03_08-DE
Reçu le 24/05/2019

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **24 MAI 2019**
Publié ou notifié le : **24 MAI 2019**
Touvérac, le **24 MAI 2019**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 24 mai 2019
le Président,
Jacques CHABOT.

